

## [Texte]

office staff. She acts as a resource person and as a consultant to the community groups as we set up the day care centres and to the school staffs, if they have questions about child care, or as a liaison person to the rest of the system.

We also provide rooms in the schools without charge at the present time. We provide the space and the maintenance. The overhead costs we consider to be something we would have to pay anyway to keep the schools going. Surplus kindergarten equipment has a priority assignment to the child care centres, equipment that is not being used for any other purpose and that is surplus to the board's regular needs. We have applied for and have helped administer the capital start-up grants that are given to the Ottawa board from the provincial Ministry of Community and Social Services.

Finally, we have held the licences while we have been helping these community groups become incorporated boards, so that they can take over all the official and unofficial tasks involved in running the day care centres.

Based on this experience—and it is fairly recent, but still I think relevant—we would like to make a number of recommendations to the committee. We realize not all our recommendations would come under federal jurisdiction, because education is a provincial matter, yet we feel we need to make the needs of child care in schools known. Hopefully you can address those in some way, either through recommendations or by applying judicious pressure.

First, we would recommend the Day Nurseries Act be changed to allow children up to and including age 12 to receive licensed child care. We have had numerous requests from parents to allow their children to remain in the day care centres. After they have reached the magic age of 10 we have not been able to do so because the Day Nurseries Act does not allow it. Yet they have felt a strong need for before- and after-school care. Either they feel their children are mature and therefore could get into lots of trouble, or their children are not mature and therefore could get into lots of trouble. They would like to have some kind of supervision for them in the school, an institution they trust and where the children are anyway during the day.

Secondly, we would recommend a change in the Education Act. This is a provincial matter, but we feel this committee may have some influence in making these changes, which would clarify the ability of school boards to operate licensed day care programs under the Day Nurseries Act. Currently the Education Act does not make mention of child care in any way. It does not enable school boards to set up day care. On the other hand, it does not say they cannot. But because of the omission it is not clear; in fact one may clearly interpret it that school boards do not have the right to operate day care centres.

## [Traduction]

temps, qui fait partie du personnel du bureau central. Elle joue le rôle de personne ressource et de conseillère auprès des groupes communautaires, pour l'installation des garderies et auprès du personnel scolaire, au cas où celui-ci aurait des questions à poser; elle sert également d'agent de liaison avec le reste du réseau.

De plus, nous fournissons actuellement des espaces gratuits dont nous assurons l'entretien. Nous estimons en effet que nous devons, de toute façon, payer certains frais généraux pour garder les écoles ouvertes. Le matériel excédentaire des classes de maternelle est attribué en priorité aux garderies; il s'agit d'un matériel qui ne sert à rien d'autre et qui est déclaré excédentaire par rapport aux besoins normaux du Conseil. Nous avons en outre demandé les subventions de démarrage accordées par le ministère provincial de la Communauté et des Services sociaux, et nous avons participé à la gestion des fonds octroyés.

Enfin, c'est nous qui avons détenu les licences d'exploitation pendant que nous aidions les groupes communautaires à se constituer en conseils, de sorte qu'ils puissent assurer toutes les fonctions officielles et officieuses que comporte la gestion d'une garderie.

Sur la base de cette expérience—qui, même si elle est relativement récente, est tout de même pertinente—nous aimerions formuler un certain nombre de recommandations à votre comité. Nous sommes bien conscients que toutes ces recommandations ne correspondent pas à la juridiction fédérale, étant donné que l'éducation relève des provinces; pourtant nous estimons devoir vous faire part de la nécessité qu'il y a d'offrir un service de garderie dans nos écoles. Nous espérons parvenir à nos fins, que ce soit par le biais de recommandations ou par le jeu de pressions judicieuses.

En premier lieu, nous recommandons que la loi sur les garderies de jour soit modifiée de façon à permettre l'accueil des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans dans les garderies agréées. Nombre de parents nous ont demandé de garder leurs enfants en garderie. Malheureusement, nous ne pouvons pas assurer la garde des enfants âgés de plus de 10 ans, à cause des dispositions de la Loi sur les garderies de jour. Et pourtant, les parents nous ont clairement dit à quel point ceux-ci ont besoin de garde périscolaire. Ils craignent en effet que les enfants laissés à eux-mêmes après les heures de classe, qu'ils soient mûrs de caractère ou non, n'aient à faire face à beaucoup d'ennuis. C'est pour cela qu'ils aimeraient que leurs enfants soient encadrés à l'école même, un établissement dans lequel ils ont confiance et que leurs enfants fréquentent déjà de jour.

Deuxièmement, nous recommandons de changer la Loi sur l'éducation. Même si celle-ci est provinciale, nous estimons que ce comité doit faire pression pour que soient apportés des changements qui permettraient de tirer au clair les compétences des conseils scolaires en matière d'exploitation de garderies agréées régies par la Loi sur les garderies de jour. À l'heure actuelle, la Loi sur l'éducation ne fait aucune mention de la garde d'enfants. Elle ne permet pas aux conseils scolaires d'ouvrir une crèche ni une garderie. Mais elle ne précise pas non plus que la chose leur est interdite. À cause de cette omission, la question n'est pas claire; on pourrait cependant